



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# Le plan Bibliothèques universitaires, 5 engagements-phare au service de la vie étudiante

Mercredi 17 février 2010

## ENGAGEMENT N°3 : plus d'ouvrages en accès libre grâce au développement du numérique

### 1. LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE COORDINATION DES ACHATS DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE POUR DEFINIR LES BESOINS PRIORITAIRES PAR DISCIPLINE

Afin de permettre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de bénéficier des nouvelles possibilités du numérique, **un dispositif national de coordination des achats de documentation électronique scientifique** va être mis en place par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en concertation avec les universités et les organismes de recherche.

Ce dispositif permettra de définir avec les chercheurs les besoins prioritaires dans toutes les disciplines. Il s'appuiera sur les opérateurs reconnus, comme l'Association Couperin, l'ABES ou l'InIST....

Il permettra ainsi deux avancées importantes :

- d'une part, il s'agira de rationaliser et de mettre en cohérence les commandes, afin de viser un ralentissement de la progression des coûts d'acquisition et une meilleure adaptation de l'offre éditoriale ;
- d'autre part, ce dispositif offrira une égalité et une continuité d'accès aux ressources entre chercheurs d'une même discipline

Le ministère apportera une aide d'impulsion à ce dispositif et proposera, pour une plus grande efficacité, à d'autres ministères et à des acteurs privés de s'y associer.

### 2. UN ACCES PUBLIC ELARGI ET FACILITE, NOTAMMENT POUR LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET LES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES

Afin d'élargir au plus grand nombre l'accès aux savoirs et à la documentation scientifique, les **collections patrimoniales** des bibliothèques universitaires et la documentation scientifique, dans le respect des droits d'auteur, feront l'objet d'un plan prioritaire de mise en accès public.

Il sera présenté par un nombre limité d'opérateurs communs et reconnus, comme l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur, qui candidatera aux appels à projet dans le cadre du Grand Emprunt. L'Etat a prévu une enveloppe de 750 M€ à cet effet dans le cadre de l'Emprunt National.